

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

25-5-71  
N° 5957

71069

Objet

**BÂTIMENTS COMMUNAUX.**  
**Programme d'entretien.**  
**Dévolution de travaux et**  
**fournitures.**

Marché S.O.P.Z.L.

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze  
le trente avril à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,  
BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,  
DOMECO, BROTEAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU,  
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M. DUFOUR  
DELAIR par M. MONTRON  
Mme BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)  
Absents : MM. TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire  
DCIREAU, BUCHET.  
M LANDRY a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En 1970, l'exécution des travaux d'entretien et dépannage  
ont fait l'objet d'un marché de gré à gré conclu avec la Société  
des Ouvriers Plombiers, Couvreur, Zingueur de Limoges.

Cette entreprise a donné satisfaction tant au point de vue  
de la qualité du travail que de la rapidité d'exécution.

Il importe de disposer d'une telle entreprise pour assurer  
l'entretien des installations de chauffage central, de couverture,  
plomberie, zinguerie et sanitaire de l'ensemble des bâtiments  
communaux au cours du premier semestre de l'exercice 1971.

Ladite société, consultée, accepterait d'intervenir en 1971  
aux mêmes conditions que celles pratiquées en 1970.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser  
M. le Maire à traiter de gré à gré avec la S.O.P.C.Z.L. le montant  
du marché à intervenir étant estimé à 45.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les articles 308 et 310 du Livre III du Code des Marchés  
Publics,

Vu le projet de marché et notamment les conditions de rémuné-  
ration de la société,

Considérant la nécessité de conclure un marché d'entretien des installations de chauffage central, de couverture, plomberie, zinguerie, sanitaire, pour le premier semestre de l'exercice 1971.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué, à conclure un marché de gré à gré avec la Société des Ouvriers Plombiers, Couvreur, Zingueur de Limoges, rue du Berger à ROYAN, le montant du marché à intervenir étant estimé à QUARANTE CINQ MILLE Francs (45.000 Frs) en vue de l'exécution des travaux d'entretien des installations de chauffage central, de couverture, plomberie, zinguerie et sanitaire, de l'ensemble des bâtiments communaux pour le premier semestre 1971 et dès que le financement sera mis en place.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 du budget de l'exercice 1971.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 24 MAI 1971

Le Sous-Prefet